

Ecole Régionale des Beaux-Arts et Conservatoire National de Région - Droits d'inscription pour l'année scolaire 2000-2001

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal de fixer comme suit les droits d'inscription à l'Ecole Régionale des Beaux-Arts et au Conservatoire National de Région de Besançon pour l'année scolaire 2000-2001.

I - Ecole Régionale des Beaux-Arts - Année scolaire 2000-2001

Une augmentation moyenne de 0,4 % est appliquée sur les tarifs.

Les droits sont annuels et payables en une seule fois au début de l'année scolaire.

Cycles	Besançon			District			Autres		
	1999/ 2000	2000/2001		1999/ 2000	2000/2001		1999/ 2000	2000/2001	
		Francs	Euros		Francs	Euros		Francs	Euros
Cycle traditionnel (élèves permanents)	1 430 F	1 435	218,76	1 650 F	1 655	252,30	2 940 F	2 950	449,72
Cours du soir, stagiaires, auditeurs libres	1 530 F	1 535	234,01	1 740 F	1 745	266,02	3 100 F	3 110	474,12
Cours péri-scolaires	755 F	760	115,86	980 F	985	150,16	1 530 F	1 535	234,01

II - Conservatoire National de Région - Année scolaire 2000-2001

a) Droits d'inscription

Tarifs annuels applicables aux départements traditionnel et horaire aménagé (du CE1 à la 3e comprise) (sans augmentation par rapport à l'année précédente).

Disciplines	Besançon			District			Département			Autres		
	1999/ 2000	2000/2001		1999/ 2000	2000/2001		1999/ 2000	2000/2001		1999/ 2000	2000/2001	
		Francs	Euros		Francs	Euros		Francs	Euros		Francs	Euros
* Chant choral sans Formation Musicale * Eveil musical	240 F	240	36,59	240 F	240	36,59	240 F	240	36,59	240 F	240	36,59
* Formation Musicale seule * Atelier de pratiques collectives	528 F	528	80,49	768 F	768	117,02	1 316 F	1 316	200,62	1 818 F	1 818	277,15

Disciplines	Besançon			District			Département			Autres		
	1999/ 2000	2000/2001		1999/ 2000	2000/2001		1999/ 2000	2000/2001		1999/ 2000	2000/2001	
		Francs	Euros									
* Formation Musicale + instrument												
* Instrument seul	1 224 F 1 392 F	1 224 1 392	186,60 212,21	1 696 F 2 060 F	1 696 2 060	258,55 314,04	2 064 F 2 356 F	2 064 2 356	314,65 359,17	2 268 F 2 596 F	2 268 2 596	345,75 395,71
Cycle 1 + Cycle 2 Cycle 3 Cycles de spécialisation, perfection- nement, Prix Supérieur Interrégional												
Formation Musicale + disciplines suivantes : Piano, Orgues, Harpe, Chant, Danse, Clavecin - Percussion	1 872 F 2 064 F	1 872 2 064	285,38 314,65	2 244 F 2 616 F	2 244 2 616	342,10 398,79	2 608 F 2 908 F	2 608 2 908	397,59 443,32	2 824 F 3 142 F	2 824 3 142	430,52 478,99
Cycle 1 + Cycle 2 Cycle 3 Cycles de spécialisation, perfection- nement, Prix Supérieur Interrégional												
Ecriture - Analyse - Direction d'orchestre - Direction de choeur - Atelier Jazz - Art dramatique - Musique Assistée par Ordinateur - Musique de chambre	1 224 F	1 224	186,60	1 696 F	1 696	258,55	2 064 F	2 064	314,65	2 268 F	2 268	345,75

* La tarification est déterminée par la discipline dont le montant du droit d'écologie est le plus élevé, dans le cas où l'élève est inscrit dans plusieurs disciplines.

* Une somme de 400 F (60,98 €), qui sera déduite ultérieurement de la facture générale, sera perçue au moment de l'inscription (choix des horaires) et ne pourra être restituée en cas de désistement.

* Droit annuel d'inscription forfaitaire : 60 F (9,15 €) (dossier, documents pédagogiques, enveloppes, courriers, etc.).

Location des instruments

	1999/2000	2000/2001	
		Francs	Euros
Alto - violon	90 F/mois	90/mois	13,72
Clarinete - Flûte - Trompette - Cor - Trombone	100 F/mois	100/mois	15,24
Violoncelle - Contrebasse - Hautbois - Basson - Saxophone	120 F/mois	120/mois	18,29

b) Adaptation des droits aux revenus des familles

Il est par ailleurs proposé d'adopter les modalités du dispositif d'exonération partielle ou totale pour les droits d'inscription à l'exception des disciplines «Formation musicale et Ateliers de pratiques collectives».

Le système concerne les élèves bisontins de moins de 18 ans et tient compte à la fois du quotient familial et du nombre d'enfants d'une même famille inscrits au Conservatoire. Il n'est pas applicable aux élèves pouvant prétendre à une bourse d'Etat.

Les élèves bénéficiant d'une exonération totale ou partielle obtiennent parallèlement une réduction de 50 % du montant de la location des instruments au Conservatoire.

Droits d'inscription du Conservatoire National de Région**Tranches de quotient familial - Année scolaire 2000-2001**

L'exonération totale ou partielle des droits d'inscription est valable pour toutes les disciplines à l'exception de la formation musicale dont le montant de 528 F reste dû.

* Quotient familial	1 enfant inscrit au CNR	2 enfants inscrits au CNR	3 enfants inscrits au CNR
QF < 1477	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale
1478 < QF < 1751	Demi-exonération des droits d'inscription sauf formation musicale	1 ^{er} enfant : demi- exonération 2 ^{ème} enfant : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale
1752 < QF < 2138	Demi-exonération des droits d'inscription sauf formation musicale	1 ^{er} enfant : demi- exonération 2 ^{ème} enfant : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	1 ^{er} enfant : demi- exonération 2 ^{ème} et 3 ^{ème} enfants : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale
2139 < QF < 2524	Pas d'exonération	Pas d'exonération	1 ^{er} enfant : demi- exonération 2 ^{ème} et 3 ^{ème} enfants : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale

* Quotient familial = $\frac{\text{Revenu imposable mensuel}}{\text{Nombre de parts}}$

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur ces propositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Culturelle et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 10 avril 2000.